

## Intervention d'Isabelle SIMONIS dans le cadre du débat sur les réviseurs d'entreprise

Madame la Présidente,  
Monsieur le Ministre,  
Chers Collègues,

Un dossier refait à nouveau la une de l'actualité. Nous pouvons le regretter, mais la situation évoquée, notamment par l'opposition, nous oblige à ce nouveau débat au sein de notre Assemblée. Beaucoup de bruit à nouveau, sur une situation maintes fois évoquée ici même et bien connue sur le fond.

En effet, il nous semblait en avril 2009 que les dispositions du décret relatif aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public, des intercommunales et des sociétés de logement de service public apportaient une réponse globale à la situation particulière du Cabinet BCG et Associés, anciennement DC&Co. Même si ce décret fait l'objet actuellement d'un recours à la Cour constitutionnelle, ce qui le fragilise, il n'en demeure pas moins que les dispositions établies par les quatre partis de cette Assemblée dans ce décret doivent être appliquées sans réserve.

Pour revenir au débat précis qui nous occupe, je constate que le Gouvernement wallon actuel et le précédent ne sont pas restés les bras croisés.

Il en va ainsi de la circulaire du Ministre-Président Demotte relative aux services juridiques de décembre 2008.

Monsieur le Ministre, dans la circulaire que vous finalisez cette semaine, je me réjouis que votre option soit d'inviter tous les organismes à vérifier la légalité de leurs contrats de désignation de réviseurs au regard de la loi sur les marchés publics mais aussi au regard des obligations d'indépendance des réviseurs et à mettre fin aux contrats litigieux le cas échéant.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous confirmer que votre option est bien celle là ? Une nouvelle mise en concurrence de tous les marchés ne serait-elle pas une solution face à cette situation. L'ensemble des marchés publics seraient alors passés conformément au décret d'avril 2009 et à la loi de 1993. Quelle est votre position, Monsieur le Ministre, par rapport à cette proposition ?

Sur un autre plan, le Parlement wallon a adopté, en mai dernier, une résolution réclamant un audit généralisé sur l'état des pratiques et des contrats de services et de consultance dans les intercommunales et organismes d'intérêt public.

Pouvez-vous m'indiquer où en est cette demande de notre Parlement et nous esquisser les moyens que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour réaliser cet audit ?

Les différentes réformes du Code de la Démocratie locale et du Code du Logement s'inscrivaient dans une logique de bonne gouvernance, d'un contrôle plus rigoureux, et de plus de transparence. A ce titre, l'indépendance des organes de contrôle est un principe fondamental indispensable à l'efficacité de ceux-ci, raison pour laquelle nous plaidons pour l'application stricte du décret du 30 avril 2009.

Enfin, sur un autre plan de ce dossier, une information judiciaire a été enclenchée suite aux informations parues dans la presse. Chargée de faire le point sur des éléments anciens, nous ne pouvons qu'espérer que la lumière sur ce dossier pourra se faire rapidement et entièrement. Nul doute que cela permettra de ramener un peu de sérénité dans un débat qui en manque cruellement. Cela nous permettra en outre de clore un dossier sensible, et de nous tourner résolument vers l'avenir.

Monsieur le Ministre, voici quelques éléments que je tenais à vous faire partager. Soucieux du respect de la légalité, nous aimerions connaître votre sentiment sur ce dossier pour le moins polémique. Quelle attitude comptez-vous prendre dans ce dossier ? Des mesures sont-elles envisageables afin de nous assurer du respect de la mise en concurrence lors de l'attribution de ce genre de marché ?

J'estime que les informations circulant actuellement me permette de dire que le Gouvernement va dans le bon sens ! L'arme de la commission d'enquête brandie par l'opposition ne me semble pas la plus adéquate, au regard des dispositions légales, et décrétales en particulier, et des décisions en cours de ce Gouvernement.

Et pour terminer, il me semble utile de rappeler l'attachement de mon Groupe à aborder, avec autant de fermeté que nous l'avons fait pour les marchés publics de réviseurs, le dossier d'autres types de marchés publics de services, comme celui des avocats, des architectes, par exemple. J'invite donc tous les groupes à s'atteler à cette nouvelle tâche sur fond de bonne gouvernance.

D'avance je vous remercie pour votre réponse.